



1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit	40212M-CA-FR
Identité du produit	Slide No-Rust
Autres moyens d'identification;	No-Rust,40212M

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillé

Prévention de la rouille industrielle

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société	Slide Products Inc. 430 Wheeling Road Wheeling, IL 60090
Initial Supplier Identifier:	CETTE FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ EST PAS CONFORME SAUF ADRESSE DU CANADA EST UTILISÉ VEUILLEZ CONTACTER UN DISTRIBUTEUR CANADIEN POUR LE FICHIER FDS ENTièrement CONFORME
Secours	
Téléphone No	Emergency Telephone INFOTRAC 1-352-323-3500 (International) 1-800-535-5053 (North America)
Service clientèle:	Phone: 1-847-541-7220 Fax: 1-847-541-7986

2. Identification des dangers du produit

Classification de la substance ou du mélange

Gaz extrêmement inflammable.

Contient un gaz sous pression; peut exploser sous leffet de la chaleur.

Éléments d'étiquetage



Danger

Gaz extrêmement inflammable.

Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

[Prévention]:

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.

[Réponse]:

Fuite de gaz enflammé: Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.

[Stockage]:

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

[Disposition]:

Pas de déclarations d'élimination

3. Composition / informations sur les composants

Ce produit contient les substances suivantes qui présentent un danger au sens du Règlement sur les produits dangereux.

Ingrédient/Désignations chimiques	Poids %	Classification	Remarques *
Distillates (petroleum), hydrotreated light Numéro CAS: 0064742-47-8 Synonymes : Distillates (petroleum), hydrotreated light	30 - 60	Asp. Tox. 1;H304	Pas de données disponibles.
Kerosene (petroleum) Numéro CAS: 0008008-20-6 Synonymes : Kerosene (petroleum)	10 - 30	Asp. Tox. 1;H304	Pas de données disponibles.
Petroleum gases, liquefied Numéro CAS: 0068476-86-8 Synonymes : Petroleum gases, liquefied	10 - 30	Press. Gas;H280 Flam. Gas 1;H220	Pas de données disponibles.
Distillates (petroleum), solvent refined light naphthenic Numéro CAS: 0064741-97-5 Synonymes : Distillates (petroleum), solvent refined light naphthenic	7 - 13	Non Classé	Pas de données disponibles.
Sulfonic acids, petroleum, calcium salts, overbased Numéro CAS: 0068783-96-0 Synonymes : Sulfonic acids, petroleum, calcium salts, overbased	7 - 13	Aquatic Chronic 4;H413	Pas de données disponibles.

La concentration réelle ou l'intervalle de concentration est retenu comme un secret commercial.

*[PBT/vPvB] - Substance PBT ou vPvB

L'énoncé complet des phrases est indiqué dans la section 16.

4. Premiers secours

Description des premiers secours

Généralités En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

Inhalation Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire ingérer. Si la personne est inconsciente, la placer en position de récupération et faire appel à un médecin.

Yeux Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.

Peau Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau et au savon. NE PAS utiliser de solvants ou de diluants.

Ingestion En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Résumé Traiter de manière symptomatique L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparations au delà des limites d'expositions indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins, du foie et du système nerveux central. Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience.

Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles. Voir la section 2 pour plus de détails.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Recommandations: mousse résistant aux alcools, CO², poudres, eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés: A ne pas utiliser: jet d'eau.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux: Les températures élevées et les incendies peuvent produire des substances toxiques comme le monoxyde de carbone et dioxyde de carbone. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.

Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome à pression positive équipé d'un masque complet et des vêtements de protection. Les personnes sans protection respiratoire doivent quitter les lieux. Porter un appareil respiratoire autonome pendant le nettoyage suivant immédiatement l'incendie. Ne pas fumer.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever rapidement les vêtements souillés et les laver méticuleusement avant de les réutiliser.

Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ventiler les locaux et éviter d'inhaler les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans la rubrique 8.

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

Nettoyer de préférence avec un détergent; éviter l'utilisation de solvants.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

7. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler les emballages prudemment pour éviter les dommages.
Voir la section 2 pour plus de détails. - [Prévention]:

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Matières incompatibles: Agents oxydants et acides forts.
Voir la section 2 pour plus de détails. - [Stockage]:

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Paramètres de contrôle

Exposition

N° CAS	Ingrédient	La source	Valeur
0008008-20-6	Kérosène (pétrole)	ACGIH	TWA: 200 mg/m ³
Alberta	200 mg/m ³ TWA (as total Hydrocarbon vapour)		
Colombie-Britannique	200 mg/m ³ TWA (application restricted to conditions in which there are negligible aerosol expos		
Manitoba	200 mg/m ³ TWA (application restricted to conditions in which there are negligible aerosol expos		
Nouveau-Brunswick	Aucune limite établie		
Terre-Neuve-et-Labrador	200 mg/m ³ TWA (application restricted to conditions in which there are negligible aerosol expos		
Nouvelle-Écosse	200 mg/m ³ TWA (application restricted to conditions in which there are negligible aerosol expos		
Territoires du Nord-Ouest	200 mg/m ³ TWA (as total Hydrocarbon vapour, listed under Kerosene/Jet fuels) 250 mg/m ³ STEL (as total Hydrocarbon vapour, listed under Kerosene/Jet fuels)		
Nunavut	200 mg/m ³ TWA (as total Hydrocarbon vapour, listed under Kerosene/Jet fuels) 250 mg/m ³ STEL (as total Hydrocarbon vapour, listed under Kerosene/Jet fuels)		
Ontario	200 mg/m ³ TWA (restricted to conditions where there is negligible aerosol exposure, as total hy		
Île-du-Prince-Édouard	200 mg/m ³ TWA (application restricted to conditions in which there are negligible aerosol expos		
Québec	Aucune limite établie		
Saskatchewan	200 mg/m ³ TWA (as total hydrocarbon vapour) 250 mg/m ³ STEL (as total hydrocarbon vapour)		
Yukon	Aucune limite établie		
0064741-97-5	Distillates (petroleum), solvent refined light naphthenic	ACGIH	Aucune limite établie
Alberta	Aucune limite établie		
Colombie-Britannique	Aucune limite établie		
Manitoba	Aucune limite établie		
Nouveau-Brunswick	Aucune limite établie		
Terre-Neuve-et-Labrador	Aucune limite établie		
Nouvelle-Écosse	Aucune limite établie		

SLIDE Safety Data Sheet Date de révision de la fiche signalétique: 11/02/2023
Slide No-Rust

N° CAS	Ingrédient	La source	Valeur
Territoires du Nord-Ouest	Aucune limite établie		
Nunavut	Aucune limite établie		
Ontario	Aucune limite établie		
Île-du-Prince-Édouard	Aucune limite établie		
Québec	Aucune limite établie		
Saskatchewan	Aucune limite établie		
Yukon	Aucune limite établie		
0064742-47-8	Distillats légers (pétrole), hydrotraités	ACGIH	Aucune limite établie
Alberta	Aucune limite établie		
Colombie-Britannique	200 mg/m ³ TWA (application restricted to conditions in which there are negligible aerosol expos		
Manitoba	Aucune limite établie		
Nouveau-Brunswick	Aucune limite établie		
Terre-Neuve-et-Labrador	Aucune limite établie		
Nouvelle-Écosse	Aucune limite établie		
Territoires du Nord-Ouest	Aucune limite établie		
Nunavut	Aucune limite établie		
Ontario	Aucune limite établie		
Île-du-Prince-Édouard	Aucune limite établie		
Québec	Aucune limite établie		
Saskatchewan	Aucune limite établie		
Yukon	Aucune limite établie		
0068476-86-8	Petroleum gases, liquefied	ACGIH	Aucune limite établie
Alberta	Aucune limite établie		
Colombie-Britannique	Aucune limite établie		
Manitoba	Aucune limite établie		
Nouveau-Brunswick	Aucune limite établie		

SLIDE Safety Data Sheet Date de révision de la fiche signalétique: 11/02/2023
Slide No-Rust

N° CAS	Ingrédient	La source	Valeur
Terre-Neuve-et-Labrador	Aucune limite établie		
Nouvelle-Écosse	Aucune limite établie		
Territoires du Nord-Ouest	Aucune limite établie		
Nunavut	Aucune limite établie		
Ontario	Aucune limite établie		
Île-du-Prince-Édouard	Aucune limite établie		
Québec	Aucune limite établie		
Saskatchewan	Aucune limite établie		
Yukon	Aucune limite établie		
0068783-96-0	Sulfonic acids, petroleum, calcium salts, overbased		
Alberta	Aucune limite établie		
Colombie-Britannique	Aucune limite établie		
Manitoba	Aucune limite établie		
Nouveau-Brunswick	Aucune limite établie		
Terre-Neuve-et-Labrador	Aucune limite établie		
Nouvelle-Écosse	Aucune limite établie		
Territoires du Nord-Ouest	Aucune limite établie		
Nunavut	Aucune limite établie		
Ontario	Aucune limite établie		
Île-du-Prince-Édouard	Aucune limite établie		
Québec	Aucune limite établie		
Saskatchewan	Aucune limite établie		
Yukon	Aucune limite établie		

Contient de l'huile minérale. Les limites d'exposition pour les brouillards d'huile sont 5 mg / m³ OSHA PEL et 10 mg / m³ ACGIH.

Contrôles de l'exposition**Respiratoire**

Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des respirateurs appropriés et homologués. Pour une protection maximale lors de la pulvérisation de ce produit il est recommandé d'utiliser un filtre de combinaison multicouche, par exemple le type ABEK1.

Dans les espaces confinés, porter un appareil respiratoire à air frais ou comprimé.

Yeux

Lunettes de sécurité de protection recommandées

Peau

Eviter le contact avec la peau. Gants de protection recommandés.

Contrôles d'ingénierie

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Autres pratiques de travail

Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever rapidement les vêtements souillés et les laver méticuleusement avant de les réutiliser.

Voir la section 2 pour plus de détails.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect	Aucune information disponible Aérosol pressurisé distribué sous forme de brouillard.
Odeur	Aucune information disponible
Seuil olfactif	Aucune information disponible
pH	Aucune information disponible
Point de fusion / point de congélation (°C)	Aucune information disponible
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition (°C)	Aucune information disponible
Point d'éclair	Aucune information disponible
Taux d'évaporation	Aucune information disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Gas
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Limite inférieure d'explosivité: Aucune information disponible Limite supérieure d'explosivité: Aucune information disponible
Tension de vapeur (Pa)	Aucune information disponible
Densité de vapeur	Aucune information disponible
Densité	Aucune information disponible
Solubilité dans l'eau	Aucune information disponible
Coefficient de distribution n-octanol/eau (Log Kow)	Aucune information disponible
Température d'auto-inflammation (°C)	Aucune information disponible
Température de dégradation (°C)	Aucune information disponible
Viscosité (cSt)	Aucune information disponible
Oxidising properties	Aucune information disponible
Explosive properties	Aucune information disponible

9.2. Autres informations

Extrait de DMSO par la méthode IP346 : Moins de 3 % en poids (composant d'huile minérale uniquement)

10. Stabilité et réactivité

Réactivité

Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.

Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible

Conditions à éviter

Chaleur excessive et flamme nue.

Matières incompatibles

Agents oxydants et acides forts.

Produits de décomposition dangereux

Les températures élevées et les incendies peuvent produire des substances toxiques comme le monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparations au delà des limites d'expositions indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins, du foie et du système nerveux central. Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience.

Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

Remarque : En l'absence de données LD50 pour une toxine aiguë à parcours spécifique, l'estimation ponctuelle de toxicité aiguë convertie a été utilisée dans le calcul de l'estimation de toxicité aiguë du produit.

Ingrédient	Oral DL50, mg / kg	DL50 de la peau, mg / kg	Inhalation vapeur CL50, mg / L / 4 heures	Inhalation poussières / brouillard CL50, mg / L / 4 heures	Inhalation gaz CL50, ppm
Distillats légers (pétrole), hydrotraités - (64742-47-8)	{calcoral}	{CalcDerm}	{CalclnhV}	{CalclnhDM}	{CalclnhG}

Ingrédient	Oral DL50, mg / kg	DL50 de la peau, mg / kg	Inhalation vapeur CL50, mg / L / 4 heures	Inhalation poussières / brouillard CL50, mg / L / 4 heures	Inhalation gaz CL50, ppm
Kérosène (pétrole) - (8008-20-6)	{calcoral}	{CalcDerm}	{CalcInhV}	{CalcInhDM}	{CalcInhG}
Petroleum gases, liquefied - (68476-86-8)	{calcoral}	{CalcDerm}	{CalcInhV}	{CalcInhDM}	{CalcInhG}
Distillates (petroleum), solvent refined light naphthenic - (64741-97-5)	{calcoral}	{CalcDerm}	{CalcInhV}	{CalcInhDM}	{CalcInhG}
Sulfonic acids, petroleum, calcium salts, overbased - (68783-96-0)	{calcoral}	{CalcDerm}	{CalcInhV}	{CalcInhDM}	{CalcInhG}

Données sur la cancérogénicité

N° CAS	Ingrédient	La source	Valeur
0008008-20-6	Kérosène (pétrole)	CIRC	Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non;
ACGIH	A3		
0064741-97-5	Distillates (petroleum), solvent refined light naphthenic	CIRC	Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non;
ACGIH	Aucune limite établie		
0064742-47-8	Distillats légers (pétrole), hydrotraités	CIRC	Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non;
ACGIH	Aucune limite établie		
0068476-86-8	Petroleum gases, liquefied	CIRC	Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non;
ACGIH	Aucune limite établie		
0068783-96-0	Sulfonic acids, petroleum, calcium salts, overbased	CIRC	Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non;
ACGIH	Aucune limite établie		

Classification	Catégorie	Description du danger
Toxicité Aiguë - Orale	---	Non applicable
Toxicité Aiguë - Cutanée	---	Non applicable
Toxicité Aiguë - Inhalation	---	Non applicable
Corrosion cutanée/irritation cutanée	---	Non applicable
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	---	Non applicable
Sensibilisation respiratoire	---	Non applicable

Sensibilisation cutanée	---	Non applicable
Mutagénicité sur les cellules germinales	---	Non applicable
Cancérogénicité	---	Non applicable
Toxicité pour la reproduction	---	Non applicable
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	---	Non applicable
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	---	Non applicable
Danger par aspiration	---	Non applicable

Voies d'entrée possibles:

Symptômes et effets, aigus et différés::

Traiter de manière symptomatique

12. Informations écologiques

Toxicité

La préparation a été examinée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et n'est pas classée dangereuse pour l'environnement, mais contient une (des) substance(s) dangereuse(s) pour l'environnement. Voir la section 3 pour plus de détails.

Écotoxicité aquatique

Ingrédient	96 hr LC50 poisson, mg/L	48 hr EC50 crustacés, mg/L	ErC50 algues, mg/L
Distillats légers (pétrole), hydrotraités - (64742-47-8)	{CalcFish}	{CalcCrust}	{CalcAlgae}
Kérosène (pétrole) - (8008-20-6)	{CalcFish}	{CalcCrust}	{CalcAlgae}
Petroleum gases, liquefied - (68476-86-8)	{CalcFish}	{CalcCrust}	{CalcAlgae}
Distillates (petroleum), solvent refined light naphthenic - (64741-97-5)	{CalcFish}	{CalcCrust}	{CalcAlgae}
Sulfonic acids, petroleum, calcium salts, overbased - (68783-96-0)	{CalcFish}	{CalcCrust}	{CalcAlgae}

Persistence et dégradabilité

Aucune donnée disponible sur la préparation même.

Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

Mobilité dans le sol

Aucune information disponible

Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ce produit ne contient aucun produit chimique PBT/vPvB.

Autres effets néfastes

Aucune information disponible

13. Considérations relatives à l'élimination**Méthodes de traitement des déchets**

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Les déchets et les emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations en vigueur.

14. Informations relatives au transport

Lorsqu'il est expédié dans des conteneurs de 0,3 gallons (1 L) ou moins, ce matériau peut être reclassé conformément aux réglementations DOT 49 CFR 173.150 / IATA DGR instruction d'emballage Y341/ IMDG Code 3.4 comme : quantité limitée.

Méthode de Classification: Classée selon la partie 2, articles 2,1 à 2,8 du règlement sur le TMD.

	TMD (transport terrestre national)	IMO / IMDG (transport maritime)	ICAO/IATA
Numéro ONU	1950	UN1950	UN1950
Nom d'expédition des Nations unies	UN1950,Aerosols	Aerosols, Flammable, (each not exceeding 1 L capacity)	Aerosols, Flammable, (each not exceeding 1 L capacity)
Classe(s) de danger pour le transport	Classe de danger TMD:2.1;8 Sous-classe:n'est pas applicable	IMDG:2.1 Sous-classe:n'est pas applicable	Classe d'aérien:2.1 Sous-classe:n'est pas applicable
Groupe d'emballage	Non applicable	n'est pas applicable	n'est pas applicable

Dangers pour l'environnement

Polluant marin: Oui;

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible

15. Informations réglementaires

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les Produits Dangereux (SOR/2015-17) et la FDS contient tous les renseignements exigés par ces règlements.

Liste intérieure des substances (LIS) du Canada :

<u>NFPA</u>	Risques pour la santé	Inflammabilité	Instabilité	Dangers particuliers
	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé

Distillats légers (pétrole), hydrotraités

Distillates (petroleum), solvent refined light naphthenic

Kérosène (pétrole)

Petroleum gases, liquefied

Sulfonic acids, petroleum, calcium salts, overbased

Liste extérieure des substances (LES):

À notre connaissance, il n'existe pas de produits chimiques à des niveaux qui exigent des rapports en vertu de cette loi.

16. Autres informations

Date de révision de la fiche signalétique

11/02/2023

HMIS	Risques pour la santé	Inflammabilité	Dangers physiques	Protection individuelle
1		2	0	G

Les informations et recommandations contenues dans ce document sont basées sur des données jugées correctes. Cependant, aucune garantie ou assurance d'aucune sorte, express ou implicite, n'est faite en ce qui concerne les informations contenues dans ce document. Nous n'acceptons aucune responsabilité et déclinons toute obligation pour les effets nocifs qui peuvent être provoqués par l'exposition à nos produits. Les clients/utilisateurs de ce produit doivent se conformer à toutes les lois, règlements et ordonnances en matière de santé et de sécurité applicables.

Le texte intégral des phrases figurant à la section 3 est :

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Fin de la FISPQ